



12-14, avenue Paul Vaillant Couturier / 94 804 Villejuif Cedex

T : 01 45 59 35 01 F : 01 45 59 38 02

Courriel : sud-sante.aphp@aphp.fr

[www.sudsanteaphp.fr](http://www.sudsanteaphp.fr)

Membre de l'Union Syndicale Solidaires

Syndicat des personnels de l'AP-HP  
Hôpital Paul Brousse  
Pav J.J. Rousseau  
Secteur Violet / Porte 19

Contact

SUD Santé AP-HP  
01 45 59 35 01

## > Communiqué de presse

### ASSEZ DE BLA BLA

Le directeur général de l'AP-HP a convié les secrétaires des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'ensemble des hôpitaux de l'institution le vendredi 14 octobre 2016 à 9 h à l'Hôtel Scipion pour différentes informations dont les règles de la commande publique applicables aux expertises CHSCT et la poursuite de la démarche du plan santé et sécurité au travail.

Les différentes rencontres qui ont pu avoir lieu au cours des différentes années précédentes n'ont rien donné en terme de réponses quant à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'AP-HP bien au contraire.

Depuis l'application des 35 H et des lois HPST et Touraine, ce ne sont que baisse des effectifs, restructurations, mobilité du personnel, rappel à domicile des agents sur leur repos, heures supplémentaires... qui sont de mises pour effectuer l'activité sans cesse augmentée par nos directions.

Le nombre d'agents mettant fin à leur vie augmente dans nos professions hospitalières, comme par exemple les 5 suicides d'infirmières entre juin et septembre 2016, sans que nos tutelles ne mettent immédiatement en place des moyens pour remédier à ce malaise et pour garantir du bien-être au travail en conciliant une question aussi fondamentale que le travail et la vie personnelle de chacun d'entre nous.

SUD Santé AP-HP conteste l'analyse de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy s'agissant du recours à la commande publique en matière de demande d'expertise CHSCT.

Les différentes jurisprudences en la matière, démontrent que les demandes d'expertise du CHSCT ne sont pas assujetties à la commande publique. SUD Santé poursuivra les luttes pour le maintien des prérogatives du CHSCT.

D'autre part M. HIRSCH, directeur général de l'AP-HP, impose à l'ensemble du personnel une organisation du temps de travail qui appelle à l'austérité et non à l'amélioration de la qualité de vie au travail mettant l'ensemble du personnel en grande difficulté et dans une grande détresse morale.

C'est pourquoi, les secrétaires SUD Santé des CHSCT locaux de l'AP-HP refusent d'assister à cette rencontre qui finalement ne servira que de prétexte à entériner les mauvaises conditions de travail du personnel.

Villejuif le 14 octobre 2016